



Acte certifié exécutoire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 28 avril 2023

La mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : 28 avril 2023

DELIBERATION

du Conseil Municipal de SAINT-HERNIN du 13 avril 2023

Date de la convocation : 6 avril 2023

Affichage/Mise en ligne de la convocation : 6 avril 2023

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire

Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Le jeudi 13 avril 2023 à 19 heures 00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 6 avril 2023, s'est réuni en nombre prescrit par la loi à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	13
Représentés	0
Prenant pas part au vote	0
Votants	13

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : BARGUIL Alain, DOUCEN Valérie, HAMMERVILLE Gérard, HOURMAND Thibaut, JAOUEN Marie-Christine, L'ABBE Valérie, LE LOUARN Eric, LÉVÉNEZ Marie-Renée, LÉVÉNEZ Yves, RIOU Guillaume, SALHI Gill, SCHWARTZ Muriel, YVINEC Annie.

Étaient représentés : -

Étaient absents : CARDINAL Marion, LE BIHAN Erwan.

Délibération CM 2023-018

Budget annexe assainissement : adoption du budget primitif 2023

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif de l'exercice 2023 sur les bases suivantes :

DEPENSES				RECETTES								
FONCTIONNEMENT	CHAPITRES			BP 2023	CHAPITRES			BP 2023				
	011 Charges à caractère général			4 950,00 €	70 Vente de produits et prestations de service			16 590,00 €				
	012 Charges de personnel			2 700,00 €	73 Impôts et taxes							
				0,00 €	74 Dotations, subventions, participations			0,00 €				
	65 Autres charges de gestion courante			5,00 €	75 Autres produits de gestion de courante			5,00 €				
	66 Charges financières			400,00 €	76 Produits financiers							
	67 Charges exceptionnelles			0,00 €	77 Produits exceptionnels							
	022 Dépenses imprévues			500,00 €	79 Transfert de charges							
	023 Virement à la section d'investissement			9 058,42 €	042 Opérations d'ordres entre les sections			9 500,00 €				
	042 Opérations d'ordre de transfert entre les sections			19 545,00 €	002 Résultat reporté			11 063,42 €				
002 Résultat reporté ou anticipé												
			TOTAL	37 158,42 €			TOTAL	37 158,42 €				
INVESTISSEMENT	CHAPITRES			RAR N-1	PROP nouvelles	BP 2023	CHAPITRES			RAR N-1	Prop nouvelles	BP 2023
	20 Immobilisations incorporelles					0,00 €	13 Subventions d'investissement					
	21 Immobilisations corporelles					0,00 €	16 Emprunts et dettes			52 251,81 €		52 251,81 €
	23 Immobilisations en cours				85 000,00 €	85 000,00 €	10 Dotations, réserves			0,00 €		0,00 €
	16 Emprunts et dettes				1 000,00 €	1 000,00 €	27 Autres immobilisations financières					
	27 Autres immobilisations financières					0,00 €	024 Produits de cession					
	020 Dépenses imprévues				5 000,00 €	5 000,00 €	021 Virement de la section de fonctionnement			9 058,42 €		9 058,42 €
	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections				9 500,00 €	9 500,00 €	040 Opérations d'ordre de transfert entre les sections			19 545,00 €		19 545,00 €
	041 Opérations patrimoniales					0,00 €	041 Opérations patrimoniales					
	001 Résultat reporté					0,00 €	001 Résultat reporté			19 644,77 €		19 644,77 €
				0,00 €	TOTAL	100 500,00 €			0,00 €	TOTAL	100 500,00 €	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,
Considérant le projet de budget primitif 2023 présenté par le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte, au niveau du chapitre, le budget primitif 2023 du budget annexe « Assainissement » tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Madame le Maire à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Annie YVINEC

Le Maire,
Marie-Christine JAOUEN

